



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 15 mai 2015

IDAHOT, Personnes transgenres, Droits humains, Gouvernement français.

17 mai 2015, une journée de la transphobie comme les autres avec le gouvernement français ?

Faisons campagne pour l'application de la résolution 2048 (2015) du Conseil de l'Europe !

La France l'autre pays de la transphobie !

En cette journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, on ne peut que constater avec effroi que la situation des droits humains des personnes transgenres n'a pas évolué depuis le siècle dernier. Et ce n'est pas faute d'interpeller les gouvernements successifs qui semblent manier avec aisance et cynisme les concepts de République à deux vitesses et de sous-citoyenneté en fonction de l'identité de genre, des caractéristiques physiques.

Les différentes majorités parlementaires, Présidents et Ministres ne peuvent se targuer d'aucune excuse quand il s'agit d'évoquer le maintien de la pathologisation et de la psychiatisation liberticide des personnes transgenres, de leur exclusion du monde du travail, des difficultés d'exercer leur droit de vote ou d'accéder au système de santé. Sans oublier le sort des mineurs transgenres mais aussi de leurs parents...

Le refus de changer l'état civil des personnes transgenres à moins qu'elles ne prouvent leur totale perte de fertilité (c'est-à-dire leur stérilisation) devant les tribunaux est la quintessence d'un système pervers, honteux, mis en place depuis 1992, et qu'aucune volonté politique gouvernementale n'est venue depuis remettre en cause.

Il y a une solution pourtant simple, compatible avec l'esprit républicain.

Il n'est plus temps désormais pour les personnes transgenres de se justifier lorsqu'elles demandent l'égalité des droits et le changement d'état civil libre et gratuit. Cela fait près de dix années maintenant que ce travail d'explication est mené sans relâche par les associations. Le Conseil de l'Europe, à travers sa nouvelle résolution 2048-2015 (votée le 22 avril dernier) le formalise clairement, et demande aux pays membres de l'appliquer afin d'en finir avec la transphobie d'état.

Le gouvernement ne peut plus rester inactif, ni céder aux discours haineux des conservateurs et intégristes religieux, tenants de l'homophobie, de la transphobie et du sexisme les plus moyenâgeux. Des pays aussi différents culturellement que l'Argentine, le Danemark ou Malte ont voté ces trois dernières années des lois respectant les droits humains des personnes transgenres, sans que soit remis en cause leur équilibre sociétal ou économique ! Pourquoi serait-ce différent en France ?

Une campagne pour le respect de la résolution 2048

L'ANT lance publiquement à l'occasion du 17 mai une action basée sur des visuels marquants, permettant de défendre et promouvoir l'application de la résolution 2048-2015 du Conseil de l'Europe, et sa transcription dans le droit français.

Une page de son site internet est créée afin de les télécharger librement : <http://www.ant-france.eu/ta2-lgbt%20-inter/ta2-lgbt-inter-resolution2048.htm>

Pour qu'en 2016, la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie ne soit pas encore, avec le gouvernement français, une journée de la transphobie comme les autres.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Porte-parole

Mail : porte.parole@ant-france.eu
Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00
Site Internet : www.ant-france.eu

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)